

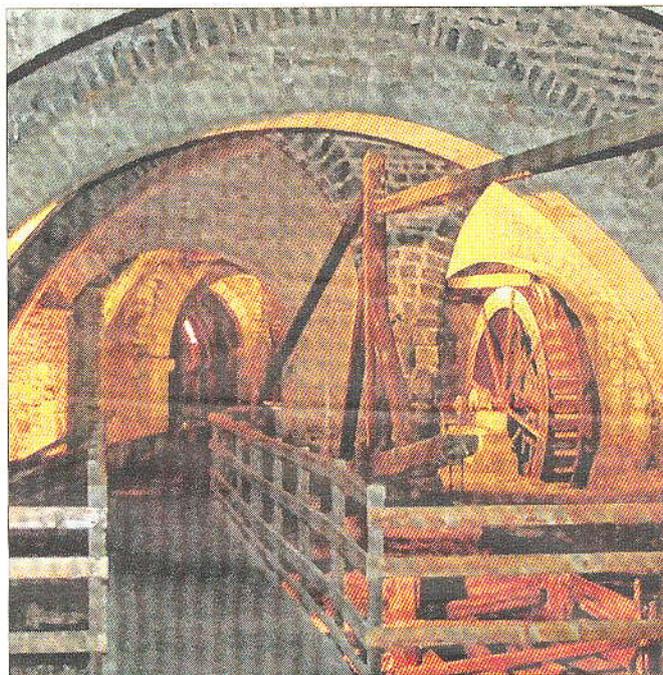
Les moulins : un patrimoine qui vaut le détour

Pas moins de 1 200 moulins sont recensés dans le département du Jura. Parmi ces vestiges, d'un passé artisanal et industriel riche, quelques-uns ont été sauvegardés et restaurés. La route des Moulins permet d'en faire la découverte.

De Gendrey à Saint-Claude, la route des moulins sillonne tout le département du Jura. Une trentaine d'adresses figurent sur cet itinéraire, qui emmène le curieux à la rencontre de propriétaires désireux de faire partager leurs connaissances et leur passion pour les vestiges d'une histoire artisanale ou industrielle, dont ils sont les dépositaires.

Ce passé, l'association de sauvegarde des moulins du Jura tient à en préserver l'héritage. Et c'est dans cette optique qu'elle agit et milite en faveur de ce qui est, rappelle-t-elle, « le premier patrimoine du Jura, puisqu'on ne compte pas moins de 1 200 moulins dans le Jura. »

Sur ce sujet, la route des moulins est un magnifique outil de communication et d'information. De même que les rendez-vous réguliers, que sont, notamment, les Journées du



La roue de la Grande saline de Salins-les-Bains est l'une des installations les plus emblématiques du Jura.

Archive Progrès/Philippe MEULLE

patrimoine de pays et des moulins, qui attirent, chaque année, plusieurs centaines de visiteurs aux quatre coins du département.

Certains moulins sont toujours en activité

En dehors de ces rendez-vous, certains propriétaires de moulins ne rechignent pas à

ouvrir leurs portes, plusieurs fois dans l'année ou de manière informelle, à la demande. Sur la route des Moulins figurent aussi des musées, à l'instar de la Grande saline de Salins-les-Bains et de sa superbe roue à aubes, de l'écomusée du carton, à Mesnay, ou du moulin du pont des vents, à Montfleur. Dans d'autres, toujours en acti-

Troisième patrimoine en France

L'hydraulique a été la première énergie en France, elle est non polluante avec 0 % de CO₂, elle crée de l'emploi direct et local, conserve le patrimoine des moulins, favorise le tourisme local, donne une richesse à l'écosystème et favorise la biodiversité.

Les moulins ont un rôle de proximité à jouer dans cette transition écologique et peuvent devenir, par exemple des lieux de station de recharge pour les vélos et voitures électriques. Les moulins constituent, en France, le troisième patrimoine, après les églises et les châteaux.

tivité, on fabrique de la farine comme à Vaudrey ou à Chaus-sin. Sur l'ensemble de ces sites, il y a de belles rencontres et de jolies découvertes à faire.

K.J.

Sur le site moulinsdujura.fr figurent tous les contacts ainsi que la carte de la route des moulins.

« Il faut préserver son droit d'eau »

L'association de Sauvegarde des moulins du Jura, basée à Conliège, se bat depuis 16 ans pour la protection et la restauration des moulins de toutes sortes. « Si vous possédez un droit d'eau, attaché à votre site, il faut le préserver. Ce droit d'eau vous donne la possibilité de produire de l'électricité, soit pour la consommer, la revendre ou entraîner des machines de toute sorte. Vous devez conserver votre droit d'eau acquis par nos anciens. »

Ces propos sont ceux de Jean-Paul Duchemin, vice-président de l'association de Sauvegarde des moulins du Jura. Ils s'adressent à tous les propriétaires de moulin, usine, scierie ou tout autre bâtiment utilisant la force motrice de l'eau.

Depuis quelques années, les organismes en charge de restaurer les cours d'eau proposent aux propriétaires de financer intégralement l'arasement, la destruction ou le contournement



Le bureau de l'association des moulins du Jura à la sortie d'une réunion à Conliège en 2019. Archive Progrès/R. REY

des seuils -section d'un cours d'eau naturel ou artificiel, N.D.L.R.- en échange de l'abandon de leur droit d'eau. Ce choix revient donc au propriétaire. C'est à lui seul de prendre la décision.

Une aide à la bonne décision

« Notre association s'y oppose comme les deux fédérations de moulins de France et toutes les associations départementales.

Nous pouvons vous conseiller et vous aider, dans vos démarches, afin de prendre la bonne décision en tout état de cause. Dorénavant, l'association est là pour vous défendre. Car si vous acceptez de renoncer à votre droit d'eau, celui-ci sera perdu à jamais. Chaque usine hydraulique peut produire sa propre électricité à des coûts raisonnables et l'association peut vous conseiller au plus juste et au cas par

cas. L'électricité coûtera, à l'avenir, de plus en plus cher. Parmi les 60 membres de notre association, beaucoup produisent leurs électricités, depuis des années, et contribuent, ainsi, au passage à l'énergie renouvelable souhaitée par les gouvernements successifs », explique encore Jean-Paul Duchemin.

De notre correspondant Roger REY

Email : contact@moulinsdujura.fr.